

N° 04/09.2014

PRÉAVIS N° 04/09.2014

AVENIR DES INFRASTRUCTURES DE LA POLICE RÉGION MORGES -  
DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 25'000.00 POUR UNE ÉTUDE DE MARCHÉ

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de ce préavis, composée de Mesdames Aline Garraux, Catherine Hodel, Barbara Regamey ainsi que de Messieurs Raymond Chatelan, Pascal Gemperli, Olivier Janneret et Michel Pansier, s'est réunie le mardi 19 août 2014, à 18h30, à la salle de conférences de la PRM, place Saint-Louis 2, à Morges, en présence des délégués du Comité de direction, Messieurs Daniel Buache, Jean-Francois Person et Eric Züger ; pour la PRM, le Capitaine Martin de Muralt.

La commission a obtenu des réponses satisfaisantes à toutes ses questions et les remercie de leur disponibilité et de la clarté de leurs propos.

## 2 SITE ACTUEL

Une visite des locaux actuels a été organisée, afin que la commission puisse se rendre compte de l'état des lieux. La commission a été convaincue de la nécessité de trouver de nouveaux locaux, ces bâtiments ne sont ni fonctionnels ni adaptés aux normes légales en vigueur aujourd'hui et donc incompatibles avec une police moderne.

Ceci est aussi argumenté dans le document de pré-étude.

## 3 PRÉ-ÉTUDE

M. Person nous a présenté et commenté l'annexe et l'évaluation de scénarii, jointes au préavis. Ces documents sont très complets et définissent de manière exhaustive les besoins et incidences opérationnels et financiers des différentes solutions.

Six variantes sont étudiées : site double, site ville, site extérieur en location ou acquisition. Pour l'instant, aucune des possibilités n'a été écartée, malgré une préférence pour l'acquisition d'un

site unique en ville.

Nous relevons que cette étude a été confiée, après une sélection de trois entreprises, à celle qui présentait les meilleurs critères, soit la maison DTZ.

Le coût, environ CHF 3'500.00, a été financé par le compte de fonctionnement.

#### 4 SUITE

Ce crédit d'étude permettra de continuer le processus de décision, comme décrit au chapitre 5.2 du préavis soit :

- la recherche d'objets immobiliers correspondant aux critères mis en évidence par l'étude jointe au préavis ;
- la sélection d'une « short list » de trois objets ;
- une analyse comparée des sites sélectionnés, afin de pouvoir faire un choix définitif.

#### 5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

##### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

##### **décide :**

1. d'autoriser le Comité de direction à engager les démarches nécessaires à l'élaboration d'un projet de nouvelles infrastructures pour la police ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 25'000.00 HT en vue d'établir une étude de marché sur les opportunités disponibles ;
3. de dire que ce montant sera pris en charge par le budget des exercices 2014/2015.

au nom de la commission  
le président-rapporteur

Michel Pansier

**Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 30 septembre 2014.**